

# Réflexions de la FAPEGM et des Amis du Golfe du Morbihan sur le Pré-Diagnostic du SCoT révisé de Vannes Agglo

4 06 2014

Le pré-diagnostic vise à identifier les grandes questions et les enjeux à traiter dans le cadre du SCoT. Il rassemble les acteurs dans le cadre de réunions thématiques et va alimenter les études du SCoT .

## Réflexions générales

Globalement ce pré-diagnostic est un bon travail mais pour certains chapitres constitue plus une banque de données qu'une véritable analyse de la situation actuelle.

- Aucune allusion n'est faite au précédent SCOT, comme si c'était la première fois que l'exercice est réalisé. Quel est le constat ? Il n'y a rien sur la vision que les élus avaient pour un horizon à 10/20 ans. Insuffisance d'approche.
  - Aucune référence à la Gestion Intégrée des Zones Côtières, pas plus qu'à l'Agenda 21 de 2012. Rappelons l'engagement 24-1 de cet Agenda : « Mettre en place une politique de concertation publique sur le territoire de Vannes Agglo »
  - A l'exception du thème sur l'habitat, c'est un constat de structures plutôt que de matière ou de terrain (peu de description de l'état initial de l'environnement par exemple). On relève des inégalités dans les descriptions. Des chapitres sont bien plus développés que d'autres.
- 

## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### La Ressource en eau Page 17

Page 17 : SDAGE et SAGE

On sait que l'objectif du SDAGE du bon état de 61 % des eaux de surface en 2015 ne sera pas atteint et a déjà été reporté en 2021 par l'Agence de l'Eau. Cela fait partie du diagnostic. Pourquoi ne pas le dire ?

Il n'est pas fait suffisamment référence aux diagnostics établis par l'Agence de l'eau Loire – Bretagne et du SAGE Golfe du Morbihan-Ria d'Etel.

Page 26 : Protection de la ressource

Il est écrit : « l'ensemble des captages sont protégés ». Cette phrase qui résume la situation est trop optimiste : il reste 17 % des captages qui ne sont pas protégés. C'est à souligner plutôt qu'à voiler. Car il est urgent d'y remédier, pour le bien public.

Assainissement collectif :

Page 29 : Insuffisance des données et des commentaires marqués par un certain optimisme que d'autres observations semblent contredire.

Page 29 : Zonages d'assainissement : insuffisamment de détails concernant les communes qui actualisent leur zonage.

Page 31 : l'analyse du fonctionnement des stations est incomplète et rend mal compte de la situation. Voir ci-après le §5 de la p31.

Concernant les filières de type filtre, il convient d'améliorer le texte : ces filières, réservées au début pour des stations de petite taille, souvent pour des logements en « semi-collectif », sont utilisées de plus en plus à cause de leur qualité épuratoire (Le Bono, 7000 EH).

Une faute de typographie au § 5 de la page : supprimer « n' » à la ligne 2.

*Le § 5 de la p 31 est à réviser* : il rend compte d'une estimation *moyenne* qui gomme les déficiences. 10 stations ont subi un dépassement de leur capacité nominale. Ce dépassement est lié à un pic de charge en période estivale ou à la pluviosité, par suite du mélange du réseau d'eaux pluviales et du réseau d'eaux vannes. Une station (Bourgerel, Vannes-Ouest) a été en 2012 en dépassement presque toute l'année. De plus les postes de relevage sont parfois débordés en cas de pluies. Les SIAEP poursuivent une campagne de travaux pour éliminer les eaux pluviales qui parasitent les eaux vannes dans les réseaux.

On lit : « ...les données de charge maximale en entrée [...] représentent la semaine la plus chargée de l'année ». Cette affirmation, vraie sans doute concernant les pics estivaux dus au tourisme, n'est pas exacte concernant des dépassements dus à la pluviosité, qui peuvent durer plusieurs semaines ou plusieurs mois (Bourgerel) hors période estivale.

La phrase suivante est trop optimiste : « La conformité des rejets de ces stations ... ». Elle contredit la 1ère phrase du § : « 10 stations ont subi un dépassement... »

La dernière phrase du § montre la même contradiction.

Page 32 : Les colonnes du tableau sont difficiles à comprendre, donc à analyser... Pourquoi a-t-on choisi 2012 et non 2013 alors que les analyses de 2013 existent et sont connues et auraient mis en évidence les problèmes de la STEP de Bois Bourgerel à Baden. Certaines stations sont déclarées conformes alors que la réserve de capacité en charge organique est négative (Bourgerel à Baden, Le Hézo) ou trop proche de zéro (Trinité Surzur, Surzur). C'est difficile à comprendre, alors qu'on apprend à la page suivante (p33) que ces stations sont vouées (avec raison) à des extensions ou à des abandons.

Page 33 : Projets annoncés : prend-on en compte la démographie à venir ? Les capacités supplémentaires annoncées correspondent de notre point de vue à une mise à niveau des besoins actuels mais ne sont pas en rapport avec l'évolution des besoins dans les prochaines années. Cela semble être le cas pour Bourgerel. Il semble qu'on ne règle pas les besoins futurs à 15/20 ans.

Page 43 : Ce qu'il faut retenir « Eau potable et assainissement ». On lit : « Aucun rejet non conforme » et plus bas : « prévoir une amélioration globale ». Ces conclusions sont plutôt en désaccord ...et en contradiction avec la page 31.

On omet de mentionner dans les points faibles les dépassements hydrauliques.

### Assainissement non collectif

Page 34 : « La fréquence conseillée est de 4 ans ». Elle est souvent imposée par le SPANC tous les 4 ans alors que l'état de l'installation ne demande pas un contrôle aussi fréquent. En cas de mauvais fonctionnement le contrôle doit être évidemment plus fréquent.

### Qualité des cours d'eau page 38 :

Le texte très imprécis, évoque un état moyen. Le texte est encore plus vague pour les estuaires et zones côtières. Ne peut-on faire une meilleure évaluation, en particulier à l'aide des informations fournies par l'Agence de l'Eau ?

Différentes sources d'altération de la qualité des eaux douces et littorales constituent une menace pour l'environnement mais également pour certaines activités économiques, notamment la pêche et la conchyliculture sensibles aux pollutions.

La qualité bactériologique (conséquence de la forte pression foncière et de la progression de l'urbanisation, sous-dimensionnement de certaines stations d'épuration) et chimique des cours d'eau et des nappes souterraines doit être particulièrement surveillée sur la partie sud littoral de la communauté d'agglomération.

Les relevés effectués concernant les **matières phosphorées** (principales responsables du développement excessif des végétaux -eutrophisation, algues vertes- indiquent une qualité inégale de l'eau et une tendance à la dégradation. Ceci devrait constituer un point de vigilance dans la mesure où l'on constate l'émergence d'une problématique relative aux algues vertes sur le **littoral vannetais**.

Qualité des gisements de coquillages page 40 :

Les appréciations à l'échelle départementale donnent peu de précisions pour le territoire du SCOT. La description de la situation dans le Golfe du Morbihan présentée dans le document sur les activités primaires p11-13 aurait pu être reprises dans ces pages.

Ce qu'il faut retenir page 43 :

« Eau potable et assainissement, points faibles » : ajouter "de nombreux dépassements hydrauliques".

Points forts : supprimer "Aucun rejet non conforme" (voir plus haut p31 les dépassements de capacité).

## Milieux Naturels Page 44

Milieux humides et cours d'eau page 49

L'introduction à l'état des lieux est incomplète en ce qui concerne les zones humides.

La localisation variée des zones humides aurait dû être énumérée : têtes de bassin, fond de vallée, marécages, bords de mares et de cours d'eau, prairies humides...

Le rôle des zones humides devrait être mieux décrit : au plan de l'hydrologie, de l'épuration, de l'écologie.

Trop de zones humides disparaissent pour des raisons économiques. La nécessaire protection des zones humides devrait être évoquée ainsi que l'obligation de restaurer une zone humide dégradée en cas de destruction forcée (s'il n'y a pas d'alternative possible) d'une zone humide.

Les espaces humides sont répertoriés sur une carte à trop faible échelle (p 50).

La surface totale occupée par les zones humides "continentales" n'est valable que pour les 2/3 des communes (16 sur 24). Le chiffre manque donc de significativité. De même la proportion de 7 % du territoire total. Ce chiffre semble plutôt sous-évalué pour l'ensemble du territoire. D'autres estimations parlent de 15 % environ.

On ne trouve pas d'indication des communes ayant réalisé leur inventaire (les inventaires figurent dans les documents d'urbanisme).

On ne mentionne pas que l'Action 15-1 de l'Agenda 21 de Vannes agglo prévoit de créer une base très utile de données SIG des zones humides, cours d'eau et milieux aquatiques du territoire.

Page 90 Ce qu'il faut retenir. Il conviendrait d'ajouter dans la colonne 'Points faibles' : Recensement complet des zones humides.

Page 169 (Synthèse de l'EIE) on lit : « Les zones humides sont particulièrement conséquentes sur le territoire au regard du contexte littoral [...] et du chevelu hydrographique dense (complexe zones humides et bocage). Elles sont parfois en contact avec les zones urbaines (implantation de nombreux bourgs en vallée ou en tête de bassin versant) ». Ces lignes devraient être déplacées ici pour exprimer l'importance des zones humides.

## Espèces invasives page 58

Dans le recensement botanique manque le Baccharis sur le littoral.

Dans le recensement zoologique manquent l'Ibis, la chenille processionnaire, le frelon asiatique.

## Outils de connaissance, d'inventaire, de protection et de gestion page 59

### Page 68 : Le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan :

Il convient de nuancer la définition du territoire du PNR (1er §) sur la partie maritime du Golfe. Voir la charte (Rapport de Chartre, version 5 du 19 04 2013, Objet de la Chartre, art.2 Limites géographiques, 2.2 Aire d'intérêt maritime). Le PNR intervient sur le Golfe avec l'accord de l'Etat, par exemple pour Natura 2000.

Tableau p 68 : Délibérations défavorables au projet de Parc : il convient d'ajouter que Baden et Plougoumelen ont depuis lors demandé à être associées au PNR.

Page 64 : « Ces sites [Natura 2000] restent vulnérables vis à vis des activités humaines sur le littoral type activités de loisir ». Il faut s'interroger ici sur le fonctionnement « durable » des campings en bordure de ces sites et en particulier sur la problématique des mobil-homes.

Page 73 : Le SMVM « Il n'y a pas de chevauchement total entre SMVM et SCOT ». Cette phrase demande précision. La « partie du SCOT concernée par le SMVM » coïncide avec l'aire maritime du SMVM et les 20 communes riveraines.

## Trame verte et bleue Page 74

Un gros travail méthodologique et d'application (sous-trames) a été réalisé.

Cependant les cartes de préfiguration des sous-trames montrent peu de corridors écologiques repérés, sauf pour la sous-trame aquatique (tous les cours d'eau). On ne peut que constater l'absence d'un diagnostic exhaustif, malgré les engagements de l'Agenda 21 (action 9-1). Une recherche plus avancée des corridors existants doit être absolument poursuivie dans le cadre du SCOT, sachant que le SCOT sert de guide aux PLU pour la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, SRCE.

A la page 96 on trouve « une Carte de synthèse des continuités de nature en ville » qui décrit en fait des corridors écologiques proches des bourgs de l'agglo. Cette carte devrait être répétée ici, car elle apporte un renseignement précieux sur les corridors écologiques, trop peu nombreux dans l'étude présentée.

La partie littorale, zone particulièrement sensible, montre peu de trame verte et bleue, sauf pour les bocages. C'est étonnant.

Page 86-88 la carte de préfiguration de la sous-trame humide est placée en fait dans la sous-trame aquatique page 89. C'est la carte de la trame bleue commune aux deux sous-trames. Il conviendrait de le dire. Cette carte est particulièrement peu lisible.

Page 89 l'ensemble des cours d'eau est considéré comme corridor écologique. Ce point, en discussion au niveau régional, est d'importance. Les associations seront très vigilantes pour le sauvegarder.

Page 174 une carte synthétique de la trame Verte et Bleue en fonction des sous-trames, placée à la fin de la Section « Etat initial de l'environnement » devrait être déplacée ici. Elle est de meilleure qualité que les précédentes. "Première ébauche" ; elle devra être considérablement enrichie.

## **La nature en ville Page 91**

Page 95 La qualité de l'analyse de la nature dans la ville de Vannes et dans les bourgs est soulignée.

Page 96 : La belle carte des continuités de la nature dans Vannes et les bourgs devrait être placée également au chapitre des corridors écologiques de la trame verte et bleue.

Page 97 : Ce qu'il faut retenir : gérer et valoriser les zones humides. L'affirmation est louable, mais les zones humides n'ont pas toutes été clairement localisées (voir plus haut).

## **Paysages et cadre de vie Page 98**

page 105 : Sous le nom de "Thématiques transversales de valorisation des paysages » est placée une étude détaillée (9 pages) des paysages vus des principales routes de l'agglo. Cette étude est intéressante, mais elle semble peu essentielle.

## **Risques naturels et technologiques Page 114**

Page 115 : risques de submersion. Signaler l'étude faite par le SMVM pour le Golfe.

page 116 : le dessin est surprenant et difficile à comprendre. On s'attend à une échelle inverse des zones d'aléa.

Page 119 : légende de la carte. Le lieu concerné est Larmor-Baden et Baden et non Séné et Vannes.

Page 120 : risque de feu de forêt. Ajouter la commune de Baden qui constitue un risque de départ de feu ainsi que le pourtour du Vincin boisé.

Page 121 risque sismique. Il serait utile de rappeler en quelques mots les règles de construction applicables dans les zones de sismicité 2 (territoire de l'agglo), ou de donner la référence pour les trouver.

Page 125 Ce qu'il faut retenir. Parmi les points faibles, ajouter Baden au risque de feu de forêt.

## **Hygiène Santé Sécurité Page 126**

Page 127 : Plan de déplacements urbains Vannes Agglo

Les objectifs de ce plan nous paraissent difficiles : la circulation automobile continue à croître avec l'augmentation de la population...Les bouchons sont de plus en plus nombreux. Voir le chapitre Mobilité.

Page 132 : Bruits aéronautiques

Le problème du survol du Golfe par les hélicoptères est à prendre en compte, en concertation avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage qui gère Natura 2000 du Golfe et le SMVM.

Nous serions intéressés de connaître la composition et le rôle de la commission consultative de l'environnement créée par arrêté préfectoral le 11 décembre 2013.

## **Déchets Page 134**

## Page 135 : Déchèteries

Les 9 déchèteries existantes sont-elles suffisantes et géographiquement bien réparties ? Une seule (Arradon) suffit-elle sur la partie Ouest de Vannes Agglo dont la population ne cesse de croître ?  
Page 139 : Ce qu'il faut retenir . « Réseau arrivé à saturation ». Quelle évolution des besoins prévoit-on dans les prochaines années ?

Redevance incitative : l'agenda 21 (action 13-3) s'engage à la mise en place de la tarification incitative. Nous demandons le respect de l'agenda 21 et la mise en œuvre de la redevance.

## Energie Page 140

Une consommation d'énergie élevée notamment électrique est observée sur Vannes Agglo. La filière des énergies renouvelables constitue une opportunité pour réduire la dépendance énergétique.

Page 162 : Où en est le schéma de développement de l'éolien (2010) ? Pourquoi n'y a t-il pas de cartes ?

Page 165 : Quel est le bilan en 2013 de la filière bois – énergie ?

Page 155 et 157 : Quel est le bilan des installations solaires thermiques et photovoltaïques ?

## Synthèse de l'Etat Initial de l'Environnement Page 169

### Page 174 Carte de préfiguration de la Trame verte et bleue

Cette carte, nous l'avons dit plus haut, a sa place au chapitre de la Trame verte et bleue.

Il est écrit : «Cette analyse sera complétée par des ateliers de travail avec les élus du territoire... ». Les associations environnementalistes pourraient être utilement impliquées dans ces ateliers.

---

## DEMOGRAPHIE

Le pré diagnostic est bien fait.

Il met en évidence les problématiques de l'urbanisation mais il oublie Vannes pôle d'agglo, de services, d'emploi et de santé.

Vannes doit prendre les mesures nécessaires pour accueillir les jeunes ménages même si elle a déjà réalisé les quotas. Ceci évitera les nombreux trajets domicile-travail, la pollution carbonée et les coûts exorbitants dans la gestion des transports en commun sur le territoire.

page 4 : Allusion aux différentes communautés d'agglomération : ne faut-il pas faire un SCOT plus large ? La question est répétée en conclusion p 34.

Le travail pourrait être déjà commencé en InterSCOT (comité de liaison Auray/Vannes).

Le problème de la capacité d'accueil du territoire ou capacité d'acceptation (Le Bahy) n'est pas

évoqué... Cependant page 32 est posée la question de la "capacité d'absorption du territoire ».

Quelle est la politique foncière empêchant la spéculation sur Vannes Agglo. L'Etablissement Public foncier régional n'a t-il pas un rôle à jouer ?

---

## HABITAT

Le pré-diagnostic est bien fait mais oublie d'intégrer l'absence d'une politique volontariste pour remédier au manque de logements sociaux dans Vannes (bien que le taux de locatif social dépasse les 20%) et pour maîtriser le foncier.

Remarque : une erreur aux pages 5 et 6 ; les deux premières colonnes des tableaux présentent les mêmes chiffres pour des thèmes différents.

Il y a un gros problème de logement.

Page 7 : il y a une vacance importante dans les logements récents.

Page 17 : les logements sont chers.

Page 22 : il y a une forte demande de logements locatifs sociaux.

La politique foncière de Vannes Agglo (p29) devrait être développée (voir plus bas).

La loi littoral est parfois mal intégrée (p30).

PLH : L'ancien PLH ( 2010/2015) a « amplifié les phénomènes de diffusion vers la périphérie ». Le cabinet d'étude dit aussi que le PLH a été mal appliqué (p29-30)...

→ le nouveau PLH doit être élaboré en 2015 mais il devrait l'être concomitamment au SCOT puisqu'il dérive de ses orientations.

Il est nécessaire de rénover et de "déghettoïser » les quartiers vannetais de Kercado, Ménimur... pour permettre de loger des jeunes ménages et empêcher leur fuite vers la 2ème couronne voire la 3ème ... Or les 2 bailleurs sociaux envisagent une réduction de construction pendant 2 à 3 ans : ceci entraînera une progression de la demande de logements sociaux dans la 2ème couronne.

Page 30 : Coût des services de la SEM EADM : « le coût annuel [du] recours avoisine 100 000 euros par commune ». L'absence de partage des risques financiers et la lenteur extrême des réalisations pèsent sur l'aménageur.

Le problème est franchement posé.

Le Cabinet d'étude écrit : « Effectuer un travail sur la typologie de l'offre par rapport aux attentes des ménages (collectif-mi collectifs) »; « être vigilant sur la programmation des réalisations pour éviter la concurrence » (voir site EDF/GDF Vannes)

Maîtrise du foncier

→ besoin réel d'un diagnostic sur la maîtrise du foncier par la ville de Vannes.  
→ Nécessité d'une intervention publique forte pour permettre la maîtrise du foncier et l'accession sociale à Vannes  
→ Nécessité de travailler à l'équilibre démographique en attirant des jeunes ménages et en leur

donnant les conditions satisfaisantes pour vivre sur le territoire.

Page 31 : Personnes âgées et accélération du vieillissement dans les prochaines années : aujourd'hui il y a 15 places pour 100 personnes de plus de 80 ans.

- Il est donc indispensable d'améliorer l'offre en équipements et capacités d'accueil pour cet enjeu majeur
- 

## ACTIVITÉS ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES

### Activités économiques

L'analyse des fondamentaux économiques de l'agglo est très poussée, mais axée sur l'emploi. L'aspect social est ainsi souligné à juste titre.

L'activité économique ne mérite-t-elle une analyse plus large ? Et quel soutien lui apporte Vannes agglo ?

Page 14 : Il y a adéquation entre les structures de formation et le marché du travail. Peu de cadres.

Page 21-23 : pas assez d'emplois pour la conception et la recherche.

Page 38-39 : les industries sont brièvement mentionnées, mais seulement sous l'angle de l'emploi. Il est souhaitable d'élargir l'analyse à une description plus poussée de cette activité et au rôle éventuel d'accueil et de soutien que joue Vannes agglo.

Quelques conclusions :

- Nécessité de mutualiser les équipements et les services
- Rééquilibrage nécessaire : beaucoup de tertiaire et peu d'industries... Zone industrielle vide à St Nolff...
- nécessité d'améliorer les zones d'activités (plantation d'arbres, espaces de convivialité)...et de les optimiser : remplir les dents creuses et les requalifier avant de rechercher de nouvelles zones.

Remarque : l'Economie sociale et solidaire : il n'en est pas fait état alors qu'elle représente 898 établissements employeurs sur le pays de Vannes et est prépondérante dans certains domaines d'activités. Dans l'état des lieux établi par Vannes Agglo en 2011 dans le cadre de l'agenda 21, la CAV reconnaissait une « méconnaissance des structures, des domaines d'activités et des synergies possibles ».

### Tourisme :

Il est rappelé l'engagement 33-1 de l'agenda 21 : « Engager une étude d'identification des potentiels d'un tourisme responsable dans le cadre du futur SCOT »

Quel tourisme voulons-nous ?

- Un tourisme durable en conformité avec le Grenelle et le futur parc naturel régional.
- Il y a un manque de diagnostic clair sur l'état actuel.
- Le Diagnostic n'évoque pas l'évolution de la filière nautisme et des comportements depuis 2006 (voir p 46) : doit-on encourager le développement du nautisme à moteur dans le Golfe dont

l'écosystème est fragile, au détriment de la voile? Une étude approfondie de ces évolutions est nécessaire car elle déterminera les besoins en équipements futurs adaptés à ces nouvelles formes de consommation nautique.

Préservation des sites et loi littoral, gestion durable des sites littoraux :

→ Page 47 : attention à la prolifération des mobil-homes et habitations légères sur le littoral sur les terrains de camping et espaces proches du rivage (page 46).

→ La conchyliculture doit participer à la qualité des paysages (il est observé des parcs en déshérence, des tables rouillées sur certaines parties du trait de côte, des déchets de tous ordres qui s'échouent sur les plages...).

Page 41 : LGV, aéroport NDDL.. remplacer « nouveaux » par « futurs ».

Page 42 : offre touristique : notoriété moyenne, offre peu adaptée, bonne capacité d'accueil pour l'hébergement. Le diagnostic est peu documenté sur le tourisme d'affaire.

Page 46 : Hébergement en chambres d'hôtel : 948 à Vannes. Combien de chambres en secteur rétro littoral ?

La CAV est hétérogène et caractérisée par une dualité littoral/rural. Les communes du rétro-littoral rencontrent des difficultés à capter le flux touristique.

Il est nécessaire de rééquilibrer le tourisme sur l'ensemble de l'agglo par une répartition plus équilibrée des infrastructures à venir.

Page 43 : Tableau de notoriété 2011. Il serait intéressant d'établir ce tableau sur les 5 dernières années pour voir les tendances...

Page 50 : Randonnées :

→ Il conviendrait de réaliser le bilan de l'entretien des sentiers côtiers (usages, dégradations occasionnées par les tempêtes de l'hiver dernier. Outre une homogénéité du balisage, il est nécessaire sur certaines portions de rétablir un dispositif d'accès limité aux seuls piétons par une remise en état des sas et un nouvel affichage de la réglementation en vigueur.

---

## ACTIVITÉS PRIMAIRES

### Agriculture

On a perdu deux fois plus de surface agricole en 10 ans que sur le plan départemental : cela correspond à une urbanisation très importante sur le territoire. Il est nécessaire de densifier les centres villes.

Près de 70 exploitations vont être à reprendre dans les 5 à 10 ans :

→ quel travail commun agglo/SBAFER est réalisé pour éviter la spéculation foncière ?

Le développement de l'agriculture Bio et des circuits courts autour de la ville centre ne semble pas avoir été intégré dans le diagnostic.

### Conchyliculture

Il n'est fait aucune référence au SMVM ni à la Gestion Intégrée des Zones Côtieres.

→ La CAV doit participer à la qualité des paysages et à la sécurité des promeneurs : chantiers à l'abandon, tables sur l'estran.

La moyenne d'âge est de 49 ans : il faut éviter les transmissions des bâtiments professionnels à des

non professionnels et les changements de destination.

Une nouvelle dégradation de la qualité des eaux du Golfe nécessitera un accroissement des bassins de décantation

#### Pêche embarquée

→ Il y a un enjeu fort de renouvellement des 21 patrons pêcheurs. Que fait Vannes Agglo pour pérenniser cette activité?

→ Les morgates disparaissent ? Quelle en est la raison ?

→ Aires de carénage : où seront elles situées ? Le SCOT doit collaborer sur ce point avec le SMVM...

Alors que la réglementation qui les concernent est peu contraignante et compte-tenu des pollutions qu'elles peuvent créer, selon l'agence de l'eau Loire-Bretagne les aires de carénages devraient répondre à la réglementation des « installations classées ». Il convient de veiller à la bonne gestion des aires de carénage

Remarque sur l'industrie : bien que l'industrie ne soit pas classée parmi les activités primaires, et n'ait pas sa place ici, faute de lui trouver une place dans le

---

## MOBILITÉ

Souhait : le transfert du << tout automobile >> vers les autres modes de transport est à développer et à conforter

Le PDU est peu ambitieux.

Les réflexions sur les transports se limitent trop souvent à la ville de Vannes

- Rendre le réseau plus fréquent et plus rapide... Nécessité de circuits directs comme pour la ligne 4 à Arradon.
- Des transports en site propre sur la ville centre.
- Des liaisons de périphérie à périphérie.
- Mieux identifier les points de saturation et les dysfonctionnement : créer des ponts à deux x 2 voies (ceux qui enjambent la RN 165).
- Un métro train ou train-navettes tous les ¼ heure entre St Nolff, Vannes et Lorient.
- réouvertures de haltes ferroviaires (Saint-Nolf, La Vraie Croix) pour assurer les déplacements domicile/travail

Gare : La fréquentation du TER entre Rennes et Vannes représente près de 200 000 voyages en 2011 (+2% par rapport à 2010).

- Quelle réflexion a lieu sur le secteur de la gare, le pôle d'échange multimodal en lien avec l'arrivée de la LGV, le lieu d'implantation potentiel de nombreux projets ?
- Quelle réflexion est engagée pour désenclaver l'hôpital ?
- Il existe un seul point de Visioconférence à la CAV. Il est indispensable d'en ouvrir d'autres dans l'agglomération (mairies) pour les demandeurs d'emplois et pour les salariés du privé afin d'éviter une partie de leurs déplacements.

## EQUIPEMENTS ET SERVICES

Une complémentarité est à rechercher entre le public et le privé.

On pourrait optimiser les services et les mutualiser.

Y a-t-il des doublons entre les équipements scolaires de Vannes et les communes avoisinantes ? Si oui, ne convient-il pas de déplacer certains équipements scolaires à l'extérieur de Vannes ?

---

## AMENAGEMENT - FONCIER

**La politique foncière de Vannes agglo serait à développer encore.**

**L'artificialisation des sols, plus particulièrement en zone littorale, est inquiétante.**

Les enjeux des paysages urbains de demain sont entre autres la limitation de la consommation d'espace.

Une solution est l'insertion des nouveaux lotissements dans un réseau de communication, de transports internes à la commune et externes

On doit se poser la question : quels logements et pour quels besoins demain ?

Les entrées de ville sont souvent à revoir.

Pourrait-on recenser et cartographier les hameaux et villages dans les communes de l'agglo soumises à la loi littorale ?

---

Pour la FAPEGM,  
Henri Girard

Pour les Amis du Golfe,  
Jean-Yves Guyomar